

SITUATION DE LA MAGISTRATURE BURUNDAISE.FACE A LA CRISE.

I. INTRODUCTION :

Le Gouvernement issu de la Convention de Gouvernement a inscrit dans son programme le retour de la paix et de la sécurité comme une impérieuse nécessité et une condition sine qua non de retour de la confiance entre les différentes composantes de la société burundaise. Il s'agit là d'un travail de reconstruction morale qui doit s'appuyer sur toutes les actions tendant à rapprocher les populations plutôt que de les éloigner. Les autorités politiques, judiciaires, militaires et administratives ne sont pas autorisées à s'écarter de cet impératif majeur. En particulier, la plus haute autorité de la République se doit de favoriser la synergie de telles actions qui ramènent la confiance afin que la crise se dissipe progressivement. Il en est ainsi des actions qui se font à l'administration comme celles qui se font ailleurs.

Dans cet ordre de pensée, les hautes autorités gouvernementales et en particulier le Président de la république qui est le garant des institutions veillera chaque fois à ce que les institutions dont il est le garant, travaillent constamment dans cette voie de l'idéal de la paix, du retour de la sécurité et de la confiance entre les populations.

Le présent travail s'appesantit sur l'institution judiciaire burundaise. Il cherche à savoir si les autorités judiciaires actuelles chargées de rendre justice et de contribuer à supprimer l'impunité le font de façon que la confiance entre les Burundais reviennent et que la paix s'installe enfin au BURUNDI.

II. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA MAGISTRATURE BURUNDAISE.

2.1. NOTE PRELIMINAIRE :

Comme d'aucuns le savent, il ne suffit pas d'être défendu pour bénéficier d'une bonne justice. Il faut encore que celle-ci soit rendue par un corps sain, impartial, qui résiste à l'opinion et qui le veut comme tel.

En effet, à la magistrature, il est demandé de rendre justice aux justiciables sans parti pris ni états d'âmes, encore moins de pressions ou de stéréotypes. C'est là l'indépendance de la justice. Une justice qui doit être intégrale, une justice à laquelle la population attend non pas une simple application de la loi mais plutôt une égale application de la loi à travers toutes les personnes se trouvant dans les mêmes circonstances. La justice doit donc aider à apaiser les antagonismes sociaux en rendant une justice saine. La magistrature doit éviter toute forme de manipulation ou d'intoxication au profit des intérêts partisans. C'est là le principe de neutralité.

2.2. COMPOSITION DE LA DIRECTION DE LA MAGISTRATURE BURUNDAISE.

Les cadres du Ministère de la Justice se retrouvent dans :

- l'administration centrale ;
- les parquets ;
- les cours et tribunaux.

2.2.1. Administration Centrale :

1. NSAVYUMUGANWA Egide, Chef de Cabinet, tutsi ;
2. BIDA HARIRA Jérôme, Directeur Général de la Justice, tutsi ;
3. Lt-Col BARUTWANAYO Déo, Directeur Général des Affaires Pénitentiaires, tutsi ;
4. Poste vacant, Inspecteur Général de la Justice ;
5. NYANKIYE, Président de la Commission Nationale de la Législation et Vice-Président à la Cour Suprême, tutsi ;
6. Maître Fidèle NTIRUSHWA, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux, tutsi ;
7. Mme NIMBONA Anastasie, Directeur de l'Organisation Judiciaire, tutsi ;
8. Maître SINDAYIHEBURA Herménégilde, Directeur du Notariat et des Titres Fonciers, tutsi ;

2.2.2. Les Procureurs Généraux et Présidents des Cours et Tribunaux :

1. SEROMBA Salvator, Président de la Cour Suprême, tutsi ;
2. BUTASI Jean-Bosco, Procureur Général de la République, tutsi ;
3. NIYUNGEKO Gérard, Président de la Cour Constitutionnelle, tutsi ;
4. NIBIGIRA Léopold, Président de la Cour des Comptes, hutu ;
5. NYANZIRA Simon, Parquet Général près la Cour des Comptes, tutsi ;
6. NTAHOMPAGAZE Léopold, Président de la Cour d'Appel de BUJUMBURA, tutsi ;
7. MUYOVU Grégoire, Parquet Général près de la Cour Suprême, tutsi ;
8. Mme NZEYIMANA Christine, Président de la Cour Administrative, hutu ;
9. Mme KANKINDI Denise, Président du Tribunal du Travail, tutsi ;
10. Poste vacant - Président du Tribunal du Commerce.
11. BARANKITSE Thomas, Commissaire Général de la Police Judiciaire des Parquets tutsi.

2.2.3. Des procureurs de la République, Présidents des Tribunaux de Grande Instance et Commissariats de la Police Judiciaire des Parquets.

Sur 17 Présidents des Tribunaux de Grande Instance, il n'y a pas de hutu. Sur 17 Procureurs de la République, il n'y a aucun hutu. Sur 17 Commissaires de la Police Judiciaire des Parquets, on y trouve deux hutu. Nous présentons la liste de ces personnalités.

PROCUREURS DE LA REPUBLIQUE :

1. GATOTO Placide, Mairie de BUJUMBURA ;
2. MANWANGARI Jean-Baptiste, BUJUMBURA RURAL ;
3. BUDANAGI Stany, BUBANZA ;
4. HAVYARIMANA André, BURURI ;
5. NIYONSABA Donatien, CANKUZO ;
6. JENJE Emmanuel, CIBITOKÉ ;
7. NKUNZIMANA Célestin, GITEGA ;
8. NDIZEYE Appolinaire, KARUZI ;
9. NIYONGABO Arcade, NGOZI ;
10. KURURU Rémy, KIRUNDO ;
11. KARIRIMBANYA Emmanuel, MAKAMBA ;
12. MURAMVYA
13. NZEYIMANA Céléstin, MWARO ;
14. DOYIDOYI Salvator, MUYINGA ;
15. SABUSHIMIKE Prudence, NGOZI ;
16. BIGIRIMANA Isaïe, RUTANA ;
17. KAVAMAHANGA Gervais, RUYIGI.

PRESIDENTS DES TRIBUNAUX DE GRANDES INSTANCES.

1. NTAHOMVUKIYE André, Mairie de BUJUMBURA ;
2. NYAMUSHIBUKA Grégoire, BUJUMBURA RURAL ;
3. NIMBONA Gilbert, BURURI ;
4. GACUKO Léonard, GITEGA ;
5. NDAYISABA Denis, KAYANZA ;
6. NDAYIRAGIJE Emmanuel, KIRUNDO ;
7. MPFANUGUHORA Nestor, NGOZI ;
8. -, MUYINGA ;
9. NZEYIMANA Déogratias, MWARO ;
10. -, CIBITOKÉ ;
11. RUSODOKA Rose Mystique a.i., BUBANZA ;
12. SHANO Gabriel, MURAMVYA ;
13. SABUSHIMIKE Népomuscène, MAKAMBA ;
14. NDAYIRAGIJE Antoine a.i., RUTANA ;
15. NZOBANDORA Antoine, RUYIGI ;
16. IRAMBONA Lambert, CANKUZO .
17. NTAKIMAZI VENANT? KARUZI.

COMMISSAIRES DE POLICE JUDICIAIRE DES PARQUETS

1. MBAZUMBUTIMA Antoine, BUBANZA ;
2. DONDO Laurent, BUJUMBURA RURAL ;
3. NDORIMANA Ruben, Mairie de BUJUMBURA (hutu) ;
4. NDIKURIYO Jean, BURURI ;
5. -, CANKUZO .
6. BUREGEYA Athanase, CIBITOKÉ (SHUTU) ;
7. BANGIRINAMA Jean-Marie Vianney, GITEGA ;
8. HAKIZIMANA Parfait, KARUZI ;
9. GAHUNGU Paulin, KAYANZA ;
10. SINDAYIHEBURA Isaac, KIRUNDO ;
11. MURENGUKO Siméon, MAKAMBA ;
12. MUSHINGARWAMO Michel, MURAMVYA ;
13. BUTOYI Moïse, MUYINGA .
14. MAGOYAGI Joseph, NGOZI ;
15. NITUNGA Lazare, RUMONGE ;
16. NDAYISHIKANYEKO Gilben, RUTANA ;
17. NKESHIMANA Nicodème, RUYIGI.

2.2.4. NOTE COMPLEMENTAIRE.

Dans tous les corps de la magistrature, le Ministère de la Justice ne comporte que 12 cadres hutu contre plus de 210 sur l'ensemble du territoire. Les noms de ces cadres hutu ainsi que leur lieu d'affectation sont les suivants :

1. NIBIGIRA Léopold, Président de la Cour des Comptes, BUJUMBURA ;
2. RUBASHAMUHETO Gervais, Vice-Président de la Cour Constitutionnelle, BUJUMBURA ;
3. NDAYISENGA Ladislas, Conseiller à la Cour Suprême ;
4. Mme NZEYIMANA Christine, Conseiller auprès de la Cour d'Appel de BUJUMBURA ;
5. NZISABIRA Isidore, Juge à la Cour d'Appel de BUJUMBURA ;
6. BIGIRIMANA appolinaire, Juge au Tribunal de Grande Instance de NGOZI ;

7. GACUKO Léonard, Juge au Tribunal de Grande Instance de GITEGA ;

8. NKESHIMANA Grégoire, Substitut du Procureur de la République à MUYINGA ;

9. Mme BIGIRIMANA Clotilde, Substitut du Procureur de la République en Mairie de BUJUMBURA ;

10. Mme NZORYITONDERA Alice, Substitut du Procureur de la République en Mairie de BUJUMBURA ;

11. KABURABURYO Nicolas, Substitut du procureur de la République en Mairie de BUJUMBURA .

12. MPERABANYANKA Salvator, Substitut du procureur de la République à CIBITOKÉ.

La structure de la magistrature debout est fondamentalement tutsi. Le Procureur Général de la République, le Procureur près la Cour d'Appel, le Procureur de la République en Mairie, le Commissaire Général de la Police des Parquets, le Comandant de la Police de Sécurité publique, le Commandant de la Brigade Spéciale de Recherche, le Directeur Général des Affaires Pénitentiaires, le Directeur de la Prison de MPIMBA, sont tous de l'ethnie tutsi.

Qu'en est-il de la magistrature assise ?

Le Président de la Cour Suprême, celui de la Cour d'Appel ainsi que le Président du Tribunal de Grande Instance en mairie sont tous de l'ethnie tutsi.

Cependant, le fait que la structure de la magistrature soit quasi-monoethniquement composée n'est pas là un problème en soi. Le problème existerait si c'était vérifié que certains politiciens profitaient de cette structure mono-ethnique pour solliciter les magistrats et les amener à verser dans la partialité.

III. FONCTIONNEMENT DE LA MAGISTRATURE :

Les parquets, les cours et tribunaux sont complémentaires. La magistrature debout instruit les dossiers, la magistrature assise y statue et juge. Le Parquet Général de la République porte les dossiers à la Cour suprême et la Cour Constitutionnelle. Le Parquet Général près la Cour des Comptes est homologue de la Cour des Comptes.

Le Parquet Général travaille avec la Cour d'Appel et la Cour Administrative. Le Parquet instruit les dossiers aux tribunaux de Grande Instance, de Commerce et de Travail.

Normalement, les Procureurs Généraux ou procureurs ne s'immiscent pas dans un dossier déjà saisi par les tribunaux. or, on observe souvent des interférences dans ces corps les procureurs voulant interférer sur les jugements rendus par les juges. Il en est ainsi par exemple du cas de Monsieur Côme MBONIMPA (actuel Directeur Général de l'OTRACO) pour qui le Procureur Général presse les juges de la Cour d'Appel pour qu'il soit incarcéré alors que ceux-ci trouvent qu'il lui faut une liberté provisoire. D'autres cas de conflits entre les procureurs et les juges ont lieu autour des périodes trop étendues de détention préventive avant la comparution devant les juges.

Le rôle des parquets dans le rétablissement de la confiance entre les populations burundaises :

C'est un rôle prépondérant. Si un magistrat cède aux pressions politiciennes ou s'il est partisan, il contribue à l'aggravation de la crise, s'il le fait sans partialité, il contribue au retour de la sécurité. Les rancoeurs vont diminuer.

Les corps de police et les parquets ont un rôle essentiel dans la gestion judiciaire. C'est ce corps qui interpelle les présumés coupables aussi bien en temps normal que pendant la crise. Ce sont eux qui interpellent les gens supposés impliqués dans la crise qui a éclaté le 21 Octobre 1995.

Or, tel que la crise a éclaté et a évolué, le constat est qu'elle a été politico-ethnique. Des hutu et des tutsi se sont massacrés. Les hutu ont leurs dossiers, les tutsi ont les leurs. Dans leurs accusations, les tutsi s'attaquent spécialement aux responsables, du responsable local au Président de la République. Déjà en décembre 1993, le collectif des partis politiques de l'opposition avait dressé une longue liste d'intellectuels et/ou d'hommes d'affaires hutu à arrêter et incarcérer les accusant à tort ou à raison d'avoir trempé dans les massacres d'octobre 1993.

Sur base de ces simples dénonciations et présomption, la magistrature se complait à arrêter les individus. Voici à titre d'illustration des cas d'intellectuels hutu dénoncés dans ces mêmes conditions, parmi lesquels beaucoup ont été incarcérés.

Quelques personnalités du FRODEBU dénoncées par l'opposition.

Nous notons que les plus visés sont surtout et avant tout les cadres et responsables locaux.

PROVINCE RUYIGI

LA COMMUNE RUYIGI

- Administrateur BUYOYA
- L'Abbé NYEDETSE Firmin
- Agent d'Action Aid : BARANYIZIGIYE
- Agent d'Action Aid : NDAYATUKE Evariste.

LA COMMUNE GISURU

- Administrateur communal NIYONKURU Asiël
- Chef de chantier B.P.E. à NYABITARE.

LA COMMUNE NYABITSINDA :

- Administrateur communal NGARUKIYE Etienne

LA COMMUNE BUTAGANZWA :

- Administrateur NDUGU APANA
- Policier MIZAGE Joseph

LA COMMUNE BUTEZI :

- Administrateur BISABWA André
- Chauffeur du Gouverneur BANYIKWA Jean

COMMUNE RUYIGI :

- Secrétaire dactylographe du Lycée de RUYIGI Gaudence MUNERO
- Enseignante au Lycée de RUYIGI NTIBAYAZI Radegonde
- BANKINYAKAMWE Fabien
- Les professeurs : NIYONKURU Sylvestre, MANIRAKIZA Callixte, Saïdi, NTAHOMVUKIYE Emmanuel, KABURA Déogratias (préfet des études) NTUKAMAZINA Stanislas, BANGURAMBONA Gordien.

COMMUNE BUTAGANZWA :

- L'élève Kaskazini René Baudouin
- Policier Manirakiza Révoocat
- Directeur de l'E.P. de Masake : Dendereza Mathias
- L'enseignant CISHAHAYO
- Chef de Zone Rugongo : SENZOYA Emmanuel
- NDOGO Gilbert
- CIZA Longin
- BARADUMBWA Gaspard
- NYAKAMWE Pascal
- KIDENDE Emmanuel
- GAHUNGU Marcien.

LA COMMUNE BWERU :

- NYARUDA Sylvain
- BARANYIZIGIYE Elie
- BUKUMBANYA Arthémon.

LA COMMUNE DU MOSO :

- Les administrateurs NIYONKURU Asiël, NGARUKIYE Etienne, RUDUDURU : chantier B.P.E. à Nyabitare
- Chef de poste de la documentation à Kinyinya : NTAGAYE Albert

LES AUTORITES RELIGIEUSES :

- Monsieur l'Abbé Firmin NYEDETSE : Curé de la paroisse RUSENGO
- Monsieur l'Abbé NDABEMEYE Cyrille
- Monsieur l'Abbé MPENGEKEREZE Yvow : Curé de la paroisse GISURU
- Monsieur l'Abbé Thadée NYABUHHORO : Econome Général
- Révérende soeur NTIRANDEKURA Libératrice : Directrice de l'école de formation professionnelle.

PROVINCE BUJUMBURA RURAL

LA COMMUNE ISALE

- Gouverneur de province : Docteur Aloys HAKIZIMANA
- Directeur d'Ecole et premier responsable du FRODEBU : BANKUWIHA Jean Baptiste.

LA COMMUNE MUBIMBI

- L'Administrateur communal : Pierre NDABAGIRIYE
- Conseiller communal : Victor
- Chef de colline de Butega
- Chef de Zone Martyazo
- Directeur des écoles primaires de Martyazo.

LA PROVINCE KARUZI

- Conseiller du Gouverneur HANGAYIKA Jean Pierre
- Commerçant NGENDAKUMANA Wazili
- Administrateur communal NTAHIMPERA Gaspard
- Chef de Zone RIRAGENDWA Raphaël
- Les chefs de colline : au nombre de 7
- Le planton communal MUNYARWANDA Cyprien
- Les enseignants : KIBUGEBUGE Emmanuel, KARIKURUBU Corneille et GAHUNGU Septime
- Le Directeurs d'école : NDABADUGARITSE Pierre-Claver et MANIRAKIZA Céléstin
- Le Technicien médical KIBWA Jean-Bosco
- L'Inspecteur phytosanitaire NIYONZIMA Gordien
- Le commerçant NTAHOMVUKIYE.

LA COMMUNE BUHIGA

- Le Gouverneur SENTAMO Englebert
- L'Administrateur Communal MANIRAMPA François
- Le Conseiller du Gouverneur
- Le Chef de Zone SAMANDARI Jean-Baptiste
- Les commerçants NZOMUVURA Issa et NARUNWA Selemano
- Le Gérant de la COOPEC BUHIGA : BIZIMANA Samuel
- L'encadreur agricole sur la colline NZIBARIBA : MAVUKIRO Ernest
- L'agent de la REGIDESO : MUTANA Jean
- Le Directeur de l'E.T.M. BUHIGA : RURAKENGEREZA Céléstin
- Le Professeur de l'E.T.M. : MINANI André
- Le médecin à l'Hôpital de BUHIGA : NDIKUMWAMI Fidèle
- Le Chef de la Colline KARUNYINYA : BANYANKA Ernest
- le sous-chef de la colline KARUNYINYA : RUFURELA William
- Les professeurs du Lycée Pédagogique de BUHIGA : NZOKIRANTEVYE Venant et BIZINDAVYI (alias CICERON).

LA COMMUNE GITARAMUKA :

- L'Administrateur Communal : CIMANA Hubert
- Le Chef de Zone NGABONZIZA Alphonse

LA COMMUNE NYABIKERE :

- Le Chef de Zone RUGWIZA : MUTAMBANANGA Bonaventure
- Le Chef de Colline RWANDAGANO : KARANIKO Privat
- L'ex-Administrateur de la Commune : CIZA Stanislas
- L'Inspecteur cantonal : CIZA Antoine
- L'enseignant NIBIGIRA TERENCE
- L'enseignant SINZOBAKWIRA Zacharie
- Le technicien du Développement rural et membre du FRODEBU : NYAKATSI Bonaventure

- Les commerçants et membres du FRODEBU : KARERWA Déogratias et BANGIRINAMA Bernard.

LA COMMUNE MUTUMBA :

- L'Administrateur communal : BARYIMARE Tharcisse
- Le 1er et 2ème secrétaire du FRODEBU.

LA COMMUNE SHOMBO :

- L'Administrateur Communal : NDEMERA Jean-Berchmans
- Le chef de colline RUZI : BARIKWEGERA Antoine
- Le Chef de colline MUJENJWA : KAVAMAHANGA Ferdinand
- Le Chef de colline GAHARO : BIJAGATA Emmanuel
- Le Chef de colline GIKOMBE : MVUYEKURE Gaspard
- Le Chef de colline KIYANGE : NJANJARI Joachim
- Le Chef de colline MUHORORO : SABUKUNZE
- Le Chef de colline NYABIBUYE : MUKANDARA Anaclet
- Le Chef de colline KIRYAMA : KANANI Roger.

PROVINCE GITEGA

LA COMMUNE BUKIRASAZI

- L'Administrateur communal : HEZUMURYANGO Désiré
- Le responsable des services de développement socio-économique NTAKIMAZI Firmin
- Le Directeur de l'E.P. BUKIRASAZI : NDIHOKUBWAYO Marc
- Le professeur au Collège communal BUKIRASAZI : BARYIMISAYA Pierre
- L'étudiant de l'ISCAM : NGURUBE Melchiade
- Le Chef du personnel au Projet Piste CANKUZO-RUTANA : KABURA Alexandre
- Le cadre de l'habitat rural oeuvrant à BUBANZA : NIYONZIMA Fulgence.

LA COMMUNE BURAZA

- L'Administrateur communal : MAYOYA Roger
- Le Chef de zone BUTEZI : SINZINKAYO Emmanuel
- Les encadreurs forestiers : BINYAGATA Félix et MUSSA
- Les Chefs de collines MUYANGE, BUBAJI, NDAVA et BURAZA.

LA COMMUNE GISHUBI

- L'Administrateur Communal : SINZINKAYO Venant
- Le moniteur agricole : NTIMPIRANGEZA Charles
- Le Chef de Zone NYARUSANGE : BARENGA Stany
- Le chef de colline et chef du FRODEBU : BIMPENDA assisté par Boniface, Jean fils de Mathieu, Tharcisse fils de SEMAMBU, Roger fils de NYANDUZA
- Un infirmier de GISHUBI du prénom Médard et cousin de NDADAYE
- Messieurs BARUTWANAYO (fils de Martin) et KUBWAYO de la colline REMERA.

LA COLLINE RYANSORO

- L'Administrateur communal : BARYIMARE André
- Le Chef de Zone KAVUMU, le Chef de la Colline KINYONZO

- Le Chef de la sous-colline MUYONZA, le chef de secteur NDAVA et le chef de colline KIBAYA

- Les enseignants à GITARAMUKA et à MURAMA
- Le Directeur de l'E.P. de NYAKARAMBO
- Trois commerçants
- Neufs groupes de GEDEBU à KINYONZO.

LA COMMUNE BUGENDANA

- Le Chef de Zone : SINDAKIRA Pontien
- Le 1er Secrétaire communal du FRODEBU
- Le Directeur du Lycée de KIBIMBA : NIYONKENGURUKA Firmat

LA COMMUNE MURUTA

- L'Administrateur communal : NZORUBARA Séverin
- Conseiller du Gouverneur : NTIHABOSE Patrice
- Le Conseiller communal : BANKUWUNGUKA Aloys
- Chef de colline MUTANA : MINANI Isaïe

LA COMMUNE MATONGO :

- Le conseiller du secteur RUDEHE : BUTOYI Déogratias
- Le Chef de Zone BANGA : NTAWWE Serge
- Le Gouverneur de la Province : SURWAVUBA Malachie

LA COMMUNE GATARA :

- L'Administrateur communal : NZORUBARA Séverin
- Prédécesseur de l'Admincom : SOKOROZA Nicodème
- Le Parlementaire CIGUMIJE Simon

LA PROVINCE NGOZI.

LA COMMUNE RUHORORO

- _ Le Gouverneur de la Province
- Administrateur Communal : BIHORUBUSA Libérat
- Directeur de l'Ecole Paramédicale de NGOZI
- Directeur de la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage : NTUNGUMBURANYE Adelin
- Professeur au Lycée de BURENGO : SINZEYE Séverin
- Professeur au Lycée de MUREKE : Monsieur Constantin
- Chef du secteur MUTOBO-NYAMUGARI : BIRASESEMA Pascal
- Chef du secteur BUCAMIHIGO : NGORWA Léopold
- Monsieur Frédéric (colline MUTOBO) ; GAHUNGU Stany, NTSINDA (colline MUYAGA)
- L'enseignant NDUWIMANA Laurent
- Le Directeur de l'E.P. MUBANGA : NDURA Antoine
- Le chef de zone MUBANGA : NGENDAKUMANA Jérémie
- Le Directeur de l'E.P. MUKONI : Monsieur Bernard
- Le chef du secteur GITWENZI : Monsieur Pierre
- La Directrice de l'E.P. GITWENZI : KITUMVA Géneviève
- Le chef du secteur MUHAMA-KIMEREJANA : Venant

- Monsieur MASHAKARUGO Samson
- Monsieur NDUWIMANA Gaspard.

COMMUNE GASHIKANWA

- Le Chef de Zone : EVARISTE
- Monsieur BARASOKOROZA.

LA COMMUNE KIREMBA

- L'Administrateur communal,
- Les Chefs du FRODEBU
- Les Chefs de zones et les Chefs de collines

LA COMMUNE NYAMURENZA

- Le Gouverneur de province : NTAKIRUTIMANA Joseph
- L'Administrateur Communal : AHISHAKIYE Pierre-Claver
- L'ancien Directeur des écoles primaires de NYAMURENZA I : RIGI Firmin
- Le comptable de la Commune MWUMBA : Domitien
- Les Chefs de Zones, les Chefs de collines et les membres du comité du FRODEBU
- KAVUNDERA Gaspard (Projet caprin) et BARASOKOROZA Albin
- Les vulgarisateurs D.G.P.A. : RUREKANA Jean et BIGOZA André
- Sept vulgarisateurs de la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage.

LA COMMUNE TANGARA

- Messieurs ANDRE, STANISLAS, GASONGO tous du FRODEBU
- NGENDA HONANKWA Adrien : Chef de secteur
- VYANKAMVUGA Balthazar
- NIHOBAMA
- MACUMI
- KANYARUSHATSI
- MUHURU Silas
- NZIMENYA
- RWASA Emmanuel
- Mme NDIMURUKUBO Léocadie
- MPANTEME
- NTAHOMVUKIYE Anatole
- MACUMI (Commerçant à GASORWE)
- NSHIMIRIMANA
- RWACIYE
- JUMA (commerçant à BUTAHA).

PROVINCE MUYINGA

- Le Gouverneur de Province : NDIMURWANKO Balthazar
- L'Administrateur de GASORWE : NTEGAMASABO Révérien
- L'Administrateur de BUTIHINDA
- L'inspecteur des écoles primaires à KAMARAMAGAMBO : NTAFATIRO François
- Les Directeurs des écoles : NDIKUMANA Jean, SINZOTUMA Cyprien et NDARURERE Augustin
- Les techniciens médicaux : PAUL et BOSCO
- L'Agronome communal : NDAHABONIMANA Tharcisse

- Les fonctionnaires : NDUWIMANA Gaspard et MINANI Bernard
- L'Administrateur de la Commune MWAKIRO : BIHUME Juvénal
- Le secrétaire Communal de MWAKIRO : Antoine
- Les directeurs des écoles primaires MWAKIRO : MANIRAKIZA Patrice et RUGERINYANGE Jean-Marier Vianney
- Le premier secrétaire du FRODEBU : TURINUMUGABO Ildephonse
- Les Directeurs des Ecoles en Commune GASHOHO : BIGIRIMANA Côme et NDAYISHIMIYE Méthode
- L'Administrateur communal de BUHINYUZA
- L'Administrateur communal de MUYINGA
- L'Administrateur communal de GITERANYO
- Les Chefs des zones.

LA PROVINCE KIRUNDO

- Le Gouverneur de province et son conseiller
- Tous les administrateurs et responsables du Parti FRODEBU
- Les Chefs de zone, les Chefs de secteurs et les enseignants
- L'ex-militaire : NZIGAMASABO Jean
- NGABONZIZA Jean Claude.

LA PROVINCE BUBANZA

- Le Gouverneur de Province : NTAHOMVUKIYE Evariste
- Le Commandant de Brigade : Major NDAYIRAGIJE
- Le Directeur de l'Ecole Primaire de MUSIGATI : NKWEZI Jean-Baptiste
- Le Chef de Secteur de BUHURIKA : Déo DOGA NTIZIZAKUMWE
- Monsieur Oscar SHWAGARA, résidant à RUZIBA, MUSIGATI
- Directeur de l'E.P. de CIYA, commune MUSIGATI :
Monsieur Vital NGENDABANYIKWA
- Le Représentant du peuple : Salvator NTAHOMENYEREYE
- Le Directeur du Collège communal de KIVYUKA.

Nous consacrons tout un dossier sur les cas d'arrestations et emprisonnements de Hutu dans les différentes maisons de détention du pays (voir page 27,5.3). en plus des renseignements contenus dans le paragraphe des arrestations, nous annexons à titre complémentaire et indicatif une liste de hutu (plus de 300) détenus à la prison centrale de GITEGA pour présomption d'implication dans la crise d'octobre 1993. Il y a lieu de voir leurs identités ainsi que leurs fonctions.

Pour sa part, la mouvance présidentielle a également constitué un dossier de ses militants assassinés depuis octobre 1993 jusque fin Novembre de la même année. La police et le Ministère Public devraient retrouver les criminels et les juger d'autant plus que la plupart de ces assassins sont bien identifiables. Cependant, les attentes de l'opinion restent toujours déçues.

A travers ce dossier, il y a lieu de dégager les bilans des pertes en vies humaines ci-après :

BILAN PROVISoire DES DEGATS HUMAINS COTE HUTU, QUI ONT SUIVI IMMEDIATEMENT L'ASSASSINAT DU PRESIDENT NDADAYE (Octobre 1993 - Novembre 1993).

PROVINCE BUBANZA

Commune BUBANZA : 20 hutu
Commune MPANDA : 3 hutu
Commune MUSIGATI : 3 hutu
Commune Gihanga : 105 hutu.

PROVINCE BUJUMBURA RURAL

Commune MUGONGOMANGA : 107 morts
Commune ISALE : 150 morts
Commune MUBIMBI : 108 morts
Commune KABEZI : 9 morts
Commune MUHUTA : 2 morts
Commune MUKIKE : 4 morts
Commune MUTIMBUZI : 3 morts.

MAIRIE DE BUJUMBURA

Zone BUYENZI : 3 morts
Zone BWIZA-JABE : 30 morts
zone CIBITOKÉ : 12 morts
Zone KAMENGE : 25 morts
Zone KINAMA : 14 morts
Zone MUSAGA-KINANIRA : 80 morts
Zone NGAGARA : 20 morts
Zone NYAKABIGA : 57 morts
Zone ROHERO : 20 morts

PROVINCE BURURI

Commune BURAMBI : nombre imprécis
Commune BURURI : nombre imprécis
Commune BUYENGERO : 5 morts
Commune MATANA : 10 morts
Commune MUGAMBA : 5 morts
Commune RUTOVU : 8 morts
Commune SONGA : 6 morts

PROVINCE CANKUZO

Commune CANKUZO : 51 morts
Commune CANDAJURU : 59 morts.

PROVINCE CIBITOKÉ

Commune MABAYI : 3 morts
Commune MUGINA : Bilan inconnu
Commune RUGOMBO : 10 morts

PROVINCE GITEGA

Centre Ville : victimes difficiles à établir
Reste de la commune GITEGA : 130 morts
Commune MAKEBUKO : 15 morts
Commune GIHETA : nombre imprécis

Commune BUGENDANA : 100 morts
Commune GISHUBI : 217 morts
Commune BURAZA : nombre imprécis
Commune BUKIRASAZI : 1000 morts

PROVINCE KARUZI

On enregistre : 86 morts

PROVINCE KAYANZA

On enregistre : 331 morts

PROVINCE KIRUNDO

On enregistre : 73 morts

PROVINCE MAKAMBA

On enregistre : 5 morts

PROVINCE MURAMVYA

On enregistre : 1584 morts

PROVINCE MUYINGA

On enregistre : 246 morts

PROVINCE RUTANA

On enregistre : 632 morts dont plus de 500 à MPINGA - KAYOVE

PROVINCE RUYIGI

A l'époque le bilan n'était pas encore bien connu.

V. DES CAS DE PARTIALITE DE LA JUSTICE BURUNDAISE :

Il est impossible de relever tous les cas de partialité de la justice burundaise, tellement ils sont nombreux et entretenus depuis de longues dates. Nous nous contenterons de quelques uns, dès l'assassinat de Son Excellence NDADAYE Melchior.

5.1. L'ASSASSINAT DU PRESIDENT DEMOCRATIQUEMENT ELU ET SES PROCHES COLLABORATEURS LE 21 OCTOBRE 1993

A côté de nombreux éléments de l'armée qui ont conçu et exécuté le putsch, il y a des civils bien connus qui ont participé activement dans ce renversement des institutions.

5.1.1. Les putschistes :

L'ancien Ministre de l'Intérieur sous le régime de BUYOYA, NGEZE François, s'est illustré déjà lors des campagnes électorales par des déclarations incendiaires, diabolisant et terrorisant les militants du FRODEBU. Il digérera très mal la victoire de ce Parti.

Quelques heures après l'assassinat du Président élu, l'opinion nationale et internationale apprendront que Monsieur NGEZE François est le Président du Comité National pour le Salut Public, et donc Chef Suprême des putschistes. Il prononcera même un discours à la Nation, dans lequel il se présentera Président du Comité National pour le Salut Public dont il devrait préciser la composition devant la justice. Jusque maintenant, l'opinion se demande pourquoi la justice burundaise ne l'a jamais arrêté, lui et ceux qui l'avaient hissé au trône.

5.1.2. Les organisateurs des journées ville-morte :

En janvier 1994, des politiciens avides du pouvoir usèrent de tous leurs moyens pour entrer au Gouvernement. Ils rassemblèrent des moyens financiers et humains et embrigadèrent des jeunes étudiants et élèves du secondaire qui paralysèrent toute la capitale pendant plus de deux semaines. Des barricades seront érigées à plusieurs reprises.

L'activisme des hommes comme NZEYIMANA Joseph, HITIMANA Mathias, RUGAMBARARA Alphonse, BANKAMWABO Ignace, respectivement Présidents du RADEES, du P.R.P., de l'INKINZO et de l'ANADDE sera très remarqué.

Côté UPRONA, HORUMPENDE Raphaël, MIKAZA Diomède, SINARINZI Gabriel, NDYAKARIKA, RUKANKAMA Jean et autres seront les porte-flambeaux de la mobilisation et de l'encadrement des miliciens tutsi à l'arrêt des activités et à la paralysie de la ville, une ville devenue otage des malfaiteurs.

Lors de ces journées ville-morte, un bon nombre de militants du FRODEBU seront lâchement assassinés, sous le regard complice de l'armée qui est sensée protéger toute la population. A l'exception de Monsieur HITIMANA arrêté et emprisonné, puis libéré quelques jours après suite à la pression des politiciens de l'opposition, d'autres ont été interpellés mais sans suite.

5.1.3. La purification ethnique des Zones suivie de la balkanisation

Avec des plans bien pensés, on assistera 1 mois plus tard, début Février 1994, à un phénomène criminel nouveau : la chasse aux hutu et tutsi du FRODEBU dans les Zones. Les ténors de l'opposition, ceux-là même qui ont paralysé les activités urbaines quelques jours plus tôt, s'allieront aux miliciens tutsi qu'ils ont armés et à certains éléments de l'armée pour tuer des hutu, incendier et piller leurs biens. Des Zones comme NYAKABIGA, MUSAGA, CIBITOKÉ se verront vider de leurs éléments actifs hutu transformant celles-ci en tutsiland. Les pertes humaines et matérielles seront phénoménales. Beaucoup de cadavres seront enterrés dans des fosses communes, d'autres transportés dans des conditions inhumaines à bord des camions militaires pour être jetés dans la rivière RUSIZI et dans la forêt de RUKOKO.

L'opinion se demande combien de dossiers judiciaires ont été ouverts sur ces massacres. Pourtant, des rescapés ont témoigné. Le cas de Monsieur Zabulon, rescapé du carnage de la RUSIZI le 6 mars 1994 et Mlle MANIRAMPA Diane qui a reconnu les soldats BURIKUKIYE, MANDARI ainsi que l'Adjt-Major BARIMWABO, et qui a ramassé sur place une carte matricule n°CO180 de l'Adjt-Major Zacharie du Camp NGAGARA, ne sont que des exemples parlants. Cent et un corps ont été vus flotter sur le Lac TANGANYIKA tout près des plages de KAYOBERA et de KIBERO.

De Mars 1994, l'armée sera aux prises avec les bandes armées hutu dans les Zones KAMENGE, KINAMA et KANYOSHA et plus tard dans d'autres contrées du pays.

Des témoignages accablants ont indiqué que des éléments parmi les forces de l'ordre se sont rendus coupables de bavures inacceptables. Ici comme ailleurs, la justice a gardé le silence. Pourtant, les autorités politiques avaient commandé des enquêtes.

Exemples :

- Cas de GITURO, HEHA à KAMENGE du 5 au 9 Mars 1994, plus de 250 personnes ont été assassinés.
- Cas de GASENYI et KAMENGE, juin 1995 où plus de 300 personnes ont été tuées.
- Cas de NYABIKERE et GIHOGAZI.

Alors que les auteurs de tous ces massacres, destructions méchantes et pillages sont connus, la justice ne se donne pas la moindre peine d'enquêter et de punir les coupables. Puisque cela a été fait au grand jour, le travail policier devrait être facile. Il suffit d'y mettre la volonté.

5.1.4. Missions criminelles à l'intérieur du pays

Au courant de cette crise, des éléments des milices tutsi sont envoyés régulièrement en missions criminelles en provinces pour éliminer sélectivement et/ou massivement des populations hutu. De nombreux cas ont été enregistrés :

- BUGENDANA, NYABIRABA, KAYANZA, NGOZI, MATONGO, etc...

5.2. CAS D'AGRESSION ET/OU D'ASSASSINATS POLITICO-ETHNIQUES

5.2.1. Cas d'assassinat contre les nationaux

Vers la fin du premier semestre 1994, nous avons observé un courant d'assassinats sélectifs des cadres et intellectuels hutu.

Les cas suivants ont été retenus :

1. Honorable MPFAYOKURERA Sylvestre (Hutu), élu à NGOZI;
2. Madame MINANI Juliette, cadre de la SOCABU (Hutu), originaire de Bujumbura Rural;
3. Monsieur NTANYUNGU Emile, Directeur Général au Ministère du Plan (Hutu) et son fils;
4. Fridolin HATUNGIMANA (Hutu), Directeur du Projet TWITEZIMBERE et Directeur de la campagne de BUYOYA aux élections de juin 1993, originaire de KARUZI ;
5. Docteur Innocent SINDAYIHEBURA (Hutu), Inspecteur au MINISANTE ;
6. Monsieur Alexis HATUNGIMANA BUCUCU (Hutu), Chef de Cabinet au Ministère de la Santé;
7. Alexis BANDYATUYAGA (Hutu), Journaliste;
8. Pamphile SIMBIZI (Hutu), Journaliste;
9. Dr RUZENZA Stanislas (Hutu), Directeur de la Recherche à l'Université, originaire de MUYINGA ;
10. BARUTWANAYO Ladislav (Hutu), Cadre de l'Aéronautique, originaire de BURURI ;
11. Dr. Ir KABUSHEMEYE Ernest (Hutu), Ministre de l'Energie et des Mines et Président du Parti R.P.B., originaire de MUYINGA et beau-frère de Mgr NTAMWANA, Evêque de BUJUMBURA;
12. SURWAVUBA Malachie (Hutu), Ex-Gouverneur de la Province KAYANZA et son Conseiller, NKURIKIYE Léonard ;
13. BARASAMBIJE Damien (Hutu), Cadre de la B.R.B. ;
14. BASHINGWA Pierre (Hutu), Entrepreneur ;

15. KAZOHIRWA Isidore (Hutu), Cadre de la Documentation Nationale ;
16. Abbé BIVUGIRE Anastase (Hutu), Curé de CIBITOKÉ ;
17. KANZINYA Philippe (Hutu), Directeur Commercial à l'ONATEL, etc...

5.2.2. D'autres attentats organisés mais sans succès

1. NDIHOKUBWAYO Norbert (Hutu), Représentant du Peuple élu à GITEGA.
2. KIBASHA Claudette (Hutu), Représentant du Peuple de KIRUNDO et Administrateur-Délégué à la S.B.F.;
3. BURIGUSA Amatus (Hutu), Directeur Général au MERIDIEN;
4. BIZIMANA Balthazar (Hutu), Directeur COGERCO;
5. NSABUWANKA Stany (Hutu), ex-Directeur Général de B.T.C.;
6. NTACOMAZE Macaire (Hutu);
7. HEZUMURYANGO Patrick (Hutu), agent de la B.R.B.;
8. SINGOYE Sylvestre (Hutu), cadre à la BANCOBU;
9. NIBIGIRA Rémy (Hutu), Directeur de la SOGESTAL Mumirwa;
10. Mgr NTAMWANA (Hutu) : le Major MUPERA, commanditaire de l'attentat circule librement;
11. Attentat contre Mgr NTERERE à l'Eglise de MURAMBA.

Nous constatons que :

- ces attentats sont dirigés contre les hutu peu importe leur tendance politique ;
- pour tous ces cas, on n'a pas vu les auteurs être poursuivis et déférés devant les juges pour être traduits et punis conformément à la loi. Pourtant ces crimes se font pour la plupart au grand jour et les polices ont des moyens nécessaires pour s'enquérir de tels cas et de les faire aboutir.

5.2.3. Agressions contre les étrangers

* LA FRANCE

Plus de 25 ressortissants français ont été victimes d'agressions à des différents endroits de la capitale (NOVOTEL, PIZZERIA OASIS, Place de l'Indépendance, Avenue du Large).

Le 12 janvier 1994, les bureaux de la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle ont fait l'objet d'une attaque de jets de pierres par ces manifestants des partis de l'opposition. Des vitres ont été cassées. A cette occasion, l'Ambassade du Rwanda au Burundi a été agressée.

Le 18 janvier 1994, Mr Roland Reach, avocat en mission au Burundi a été agressé vers 13h00 devant PIZZERIA OASIS.

Le 30 janvier 1994, Mr François MIGRAINE, Coopérant expert à la SOFREAVIA a été agressé sur la route de l'Aéroport par 2 individus.

Le 5 février 1994, Mr René VAQUERO, attaché d'Ambassade a été agressé chez OASIS.

Le 12 février 1994 (18h30'), Mrs Philippe PEASTER et Yvon DELEAU (Journalistes TV France) ont été agressés chez OASIS (Bd. de l'UPRONA).

Le 13 février 1994 au matin, Oanes DERVENTIAN a été agressé au Garage Old East (120.000 FBu volé).

Le 17 mars 1994, Mme Baherle, conseiller culturel à l'Ambassade a été agressé en face du Centre Culturel Français.

Le 31 mars 1994 (20h00'), Michel Gineste, Ir Agronome accompagné de ses 2 filles (4 et 8 ans), a été agressé près du pont NTAHANGWA, Bd du 28 Novembre. Une fille en a été morte.

Le 21 avril 1994, un ressortissant français a été agressé à KAMENGE.

Le 31 juillet 1994, Jacques Gérard, chef de mission ; la gendarmerie voulait le fouiller à Ngagara Quartier VI, alors qu'il est diplomate.

Le 10 août 1994, protestation de l'Ambassade de France contre les incidents survenus aux ressortissants français lors des opérations ville morte. Des français ont été pris à partie par des groupes de jeunes délinquants dans la rue. Des véhicules ont été endommagés à cette occasion. Des parcelles privées ont été violées pour tenter de voler des véhicules. L'Attaché de défense a aussi été agressé et sa voiture endommagée.

Le 8 octobre 1994 (17h00'), Madame Françoise HABAY a été agressée à l'Avenue de la Dynastie.

Le 4 Décembre 1994, Mr Pertuis Relgis, Responsable de la Compagnie Air France a été agressé près du Club du Lac Tanganika (140.000 FBu volé).

Le 10 décembre 1994, Patrick Dujardin a été agressé à l'Avenue du Large.

Le 21 décembre 1994, Mme Jacques Gérard a été agressée chez elle. Une plainte a été déposée. Mme J.P. Landolt a été agressée le même jour au Quartier Zeimet.

Le 24 décembre 1994, Mme Baherle a été agressée chez elle.

Du 24 janvier au 1er avril 1995, on recensait 8 cas d'agression de ressortissants français.

* L'ALLEMAGNE

Du 12 au 2 février 1995, 7 cas d'agressions violentes de ressortissants allemands à des endroits différents.

* LA CHINE

Du 17 février 1995 au 14 avril 1995, deux cas d'agression des ressortissants chinois.

* LA BELGIQUE

Depuis le 6 janvier 1994 au 8 mars 1995, 36 cas d'agressions dirigées contre les belges vivant au Burundi.

* ZAIRE

Beaucoup de zaïrois ont péri lors des affrontements inter-ethniques survenus dans les quartiers de Bujumbura et à l'intérieur du pays. Ces zaïrois ont pour la plupart été pris pour

des hutu. Certains ont vu leurs maisons détruites. Les effectifs des victimes ne sont pas bien connus mais elles s'évaluent à plusieurs centaines.

Les fautifs n'ont pas été appréhendés alors que les endroits criminogènes où on pouvait les rafler sont connus (NOVOTEL, PIZZERIA OASIS, Avenue du Large, Bd de l'UPRONA, Route de l'aéroport, Bd du 28 Novembre, Av. de la Dynastie, Av. NGENDANDUMWE, Av. de l'Université, Av. de la Plage...).

Pourquoi la police n'y a pas exercé une action d'envergure pour mettre la main sur les agresseurs ? Certains de ces malfaiteurs ont été internés soit à la B.S.R. ou à la P.S.P. et ont par la suite été relâchés.

5.2.4. Massacres à l'Université du BURUNDI

Dans la nuit du 11 juin 1995, une vingtaine d'étudiants hutu ont été massacrés par leurs confrères tutsi au Campus MUTANGA, campus gardé par des éléments de la gendarmerie.

Le Recteur, Monsieur RURIHOSE Fidèle sur qui pèse les charges des rescapés, osera quitter le campus après l'assassinat de la première victime. Des témoins pointeront du doigt les présumés assassins dont la liste ci-après :

NOM ET PRENOM FACULTE OU INSTITUT ANNEE

1. MADIRISHA Willy 2. BIDAGAZA Bernard alias Vache 3. NKURUNZIZA Clément 4. NTWARI René-Christian 5. BIYAKA Pontien 6. NDIRIJORO Jean-Pierre 7. BIZIMANA Paul 8. NARAGUMA François 9. NISHIRIMBERE Albert 10. GASANA Aimé-Parfait 11. BIGIRIMANA Méthode 12. MAHORO Anicet 13. MBOGO Alexis 14. BUGAGA Christophe 15. BARUTWANAYO Pontien 16. MARAMATEGEKO Hugo 17. NTAKARUTIMANA Nestor 18. NZOKIRA Donatien 19. NIYONGABO Jean 20. NEGAMIYE Déo 21. NDAGIJIMANA Stany 22. NDAYIZEYE Mamert 23. RUSHATSI René 24. NKURUNZIZA Prime 25. NIYONKURU Samson 26. Gilbert 27. Thomas 28. Appolinaire 29. NZEYIMANA Aimé
FLSHFLSHFLSHMEDECINEEXCLU -
MEDECINEDROITFSEASCIENCESFLSHFLSHFLSHFLSH -
FLSHSIENCESSIENCESFLSHFLSHFLSHSIENCESSIENCESSIENCESSIENCESPS
EFSEASCIENCES HISTOIRE IIHISTOIRE IIHISTOIRE IIIMEDEDINE IV - -MEDEDINE
IVDROIT IIECONOMIE IIAGRONOMIE IIHISTOIRE IIHISTOIRE IIGEOGRAPHIE
IMEDECINE I -HISTOIRE IIIAGRONOMIE IIAGRONOMIE IIGEOGRAPHIE IL.L.AFRI.
IIHISTOIRE IVAB IANGLAIS IIAGRONOMIE IIAGRONOMIE IIAGRONOMIE
IICHIMIE IIPSYCHOLOGIEECONOMIE II

Pourquoi ces criminels ne sont pas encore arrêtés ?

5.3. LES ARRESTATIONS

Les arrestations de personnes par la justice burundaise présentent, non seulement un caractère arbitraire, mais aussi ethnico-politique. En effet, depuis le début de la crise d'Octobre 1993, des milliers de hutu ont été arrêtés, les uns par l'armée, les autres par les magistrats et les polices, puis emprisonnés. Nombreux parmi eux l'ont été par simple suspicion, ou par simple dénonciation.

La répartition géographique des prisonniers se présente comme suit, au 30 septembre 1995 :

PRISON PREVENUS CONDAMNES AUTRES

BUBANZA 51 29 -
BUJUMBURA 1.362 6 1
BURURI 130 6 1
GITEGA 450 166 3
KIGWENA - 3 -
MURAMVYA 207 18 -
MUYINGA 339 83 3
NGOZI (Féminin) 14 22 -
NGOZI (Masculin) 872 183 -
RUMONGE 286 211 -
RUTANA 180 12 -
RUYIGI 351 12 -
TOTAL 4.242 853 25

TOTAL GENERAL : 5.120 PRISONNIERS

N.B. Constat malheureux : sur ce total, plus de 99% de prisonniers sont hutu.

Parmi des 5.000 prisonniers, 964 dossiers sont transmis dans les chambres criminelles selon l'ordre ci-après :

- 500 dossiers ouverts à la Prison Centrale de MPIMBA ;
- 120 dossiers à la Prison de NGOZI ;
- 324 dossiers à la Prison de GITEGA.

LISTE DES OFFICIERS ET AUTRES FONCTIONNAIRES
INCARCERES A MPIMBA

NOM, PRENOM ET DATE D'ARRESTATION INFRACTION

1. Lt-Col. NINGABA Sylvestre, arrêté le 3 juillet 1993 Atteinte à la Surêté Intérieur de l'Etat
2. Cdt NTAKIYICA Hilaire, arrêté le 3 Juillet 1993 Atteinte à la Surêté Intérieur de l'Etat.
Déjà en cavale !
3. Lt NGOMIRAKIZA Jean, arrête le 27 octobre 1993 Complot et attentat contre le Chef de l'Etat

On constatera dans ce tableau, que seuls 3 officiers tutsi, eux-mêmes putschistes sont emprisonnés.

Dans les provinces du pays, la technique d'arrestation est simple : tout hutu instruit est présumé génocidaire tel que ça circule dans le langage politicien. C'est ainsi que ce sont ces intellectuels hutu qui remplissent les maisons de détention.

L'exemple de la prison centrale de MPIMBA est révélateur.
Voici la liste de cadres hutu coffrés à MPIMBA et l'infraction correspondante :

NOM, PRENOM ET DATE D'ARRESTATION INFRACTION

1. HAKIZIMANA Aloys (ex-Gouverneur de BUJUMBURA RURAL), arrêté le 31 août 1995. Attentat tendat à porter le massacre ou le pillage

2. NDIRURWANKO Balthazar (ex- Gouverneur de MUYINGA), arrêté le 8 septembre 1995 Atteinte à la Surêté Intérieur de l'Etat
3. NDAYIZEYE Domitien (ex- Administrateur Général-Adjoint de Migration), arrêté le 20 février 1995 Association des malfaiteurs
4. NIYONKENGURUKA Firmat (ex- Directeur du Lycée de KIBIMBA), arrêté le 29 avril 1994 Assassinat
5. BUTOYI Joseph (ex-Directeur de Chancellerie), arrêté le 15 décembre 1994 Faux et usage de faux
6. MINANI Bernard (ex- fonctionnaire de la Documenta- tion), arrêté le 18.12.1994 Participation à des bandes armées
7. NZIGIYIMPA Léonidas (ex- Administrateur de la Commune MATANA), arrêté le 14.11.1994 Participation à des bandes armées
8. NTIRAMPEBA Alexis (ex- Administrateur de la Commune BUYENGERO), arrêté le 18.11.94 Participation à des bandes armées
9. BARAJWENGUYE Privat (ex- Fonctionnaire de la Planifica- tion Agricole), arrêté le 02 octobre 1995 Participation à des bandes armées. Faux
10. RUKUNDO Lévy (ex-Agent des Renseignements) Faux et usage de faux

Pour ceux qui ne sont pas arrêtés et emprisonnés, les partis politiques de l'opposition inventent des montages des dossiers, créent des opinions malveillantes contre eux, visant à les diaboliser, à les exposer à l'insécurité, et finalement à inciter le Ministère Public à les arrêter.

Les cas des ex-patrons des services des renseignements, c'est-à-dire : Sieurs Mamès NANSUBIYEKO, Déo NGENDAHOYO, Audifax NDABITOREYE et Sévérin MFATIYE constituent un exemple parmi plusieurs autres.

Visiblement, la justice burundaise, manipulée par certains intérêts politico-ethniques, s'attaque aux Hauts Responsables proches du Président de la République pour affaiblir l'autorité de celui-ci et le dénigrer aux yeux de l'opinion.

La façon d'arrêter étonne par sa nature perverse : des gens sont arrêtés, emprisonnés et souvent pour une longue durée, sans interrogatoire permettant de constituer des éléments à charge.

Il faut faire remarquer que certains services sont plus visés que les autres : la Documentation Nationale est en tête.

Les cadres et agents se voient régulièrement tués, arrêtés arbitrairement et emprisonnés par de simples caporaux de l'armée, soit par la P.S.P. sur simple dénonciation ou indication par des tutsi de la même région d'origine. Ceux-là même garantissant la sécurité intérieure de l'Etat, sont arrêtés, accusés d'atteinte à la sûreté intérieure.

Par contre, l'opinion s'étonnera de voir des tutsi fautifs circuler librement. Tel étant le cas par exemple du Lieutenant NDIKUMANA et du Major RWASA, tous deux impliqués dans le trafic illégal d'armes à feu.

5.3. CAS BAGAZA

Ramené d'exil en juillet 1993 par le Président NDADAYE, ce politicien véreux, malhonnête, fera tout pour combattre le parti du père de la démocratie burundaise. Il participera plusieurs fois à des réunions de préparation du putsch aux côtés des militaires qu'il a par ailleurs formés.

Président du Parti pour le Redressement Nationale (PARENA), il a déjà animé plusieurs meetings, tenu des conférences de presse. Ses déclarations incendiaires ne font qu'attiser la haine ethnique.

Pire, il ne cesse de clamer haut et fort qu'il doit armer les tutsi, pour "faire face à la machine de guerre du FRODEBU".

Dans sa conférence de presse du 28 mai 1994 tenue à l'ODEON PALACE, BAGAZA s'est adressé à l'assemblée présente en ces termes: "Pourquoi laisser uniquement le FRODEBU armer ses milices, nous allons armer les nôtres. Ce ne sont pas les moyens qui manquent....".

Lors de son meeting du 18 septembre 1994, le patron du PARENA invite ses milices à se préparer à la guerre: "Soyez disciplinés et dynamiques, abandonnez la dabauche; aux militaires, regagnez les casernes, faites des exercices, préparez-vous au combat...". même si c'est dur d'atteindre la forêt de MABAYI, nous, nous y rendrons.

Beaucoup d'autres messages et déclarations incendiaires, véhiculant la haine ethnique ont été prononcés par cet ancien dignitaire. Pourtant, aucune interpellation, aucun mandat d'arrêt n'a été signé contre lui.

Plus récemment en septembre 1995, une cinquantaine de miliciens du PARENA ont été appréhendés en pleine forêt de TORA par les militaires de l'ISCAM, en possession d'armes dans le maquis. L'opinion nationale et internationale attend que la justice arrête BAGAZA, pour qu'il réponde de ses actes, d'autant plus que ses ouailles arrêtées l'ont dénoncé.

5.4. CAS Déo NIYONZIMA, PRESIDENT DE LA SOJEDEM

Dès l'agrément de la SOJEDEM, au lieu de défendre paisiblement les intérêts de la population, elle s'est vite lancée dans des activités plutôt subversives. Ce syndicat de miliciens tutsi extrémistes opère de connivence avec les partis d'opposition, surtout le PARENA. La SOJEDEM est impliquée dans beaucoup d'actes de terrorisme et de déstabilisation de la capitale BUJUMBURA, ainsi que certaines tueries de l'intérieur du pays.

Son Président, Déo NIYONZIMA, est fortement impliqué dans l'armement de ces milices, aux assassinats sélectifs d'intellectuels hutu et aux pillages.

Dans ses conférences et meetings, il a l'habitude de déclarer qu'il a l'objectif de destituer les institutions issues de la Convention et principalement le Président de la République (des cassettes à ce sujet existent).

CONCLUSION

Des éléments ci-haut énoncés, un constat se dégage :

1° La magistrature burundaise présente dans sa structure des vices considérables : c'est une chasse gardée d'une seule ethnie, ce qui répercute négativement sur son fonctionnement.

2° La justice burundaise n'est pas rendue par un corps neutre: bon nombre d'éléments de ce corps sont des militants des partis politiques. L'exemple du magistrat RUDARAGI parlementaire de l'UPRONA dans la Province de BUJUMBURA RURAL est indicateur. D'autres comme Anatole MIBURO, Substitut Général près la Cour d'Appel, Viator RWANKINEZA, Substitut Général près la Cour des Comptes participent même dans des réunions des partis de l'opposition.

Les justiciables, souvent d'ethnie différente que les juges, subissent l'injustice, à la faveur des coupables de la même ethnie que les juges. La justice doit être réorganisée dans l'intérêt de toute la population burundaise.

3° En conséquence, toutes les personnes évoquées dans ce rapport putschistes, organisateurs, planificateurs et exécutants des tueries et massacres, encadreurs et financiers des milices tutsi doivent être arrêtées et jugées de la même façon que leurs homologues hutu. C'est l'unique voie qui garantirait une justice saine pour tous et qui contribuerait au retour de la paix, de la sécurité, de l'ordre public et de la confiance entre les différentes composantes de la population.

4° L'autorité politique, le Gouvernement, le Président de la République en même temps Magistrat Suprême doit veiller à ce que la magistrature soit impartiale pour que la confiance renaisse entre les différentes composantes de la population burundaise gravement déchirée par la crise surtout que certains magistrats cachent mal leurs penchants envers les partis politiques et agissent comme des militants. Si non on renforce les rancœurs et on fait perdurer la crise.

5° La procédure d'interpellation actuellement utilisée doit changer. Avant d'interpeller quelqu'un, la police devrait réunir les éléments à charge de l'intéressé afin d'éviter des détentions arbitraires de longue durée. Ainsi, les arrestations sous pression de l'opinion sans faits probants sont à éviter.

6° La magistrature devrait faire un suivi pour les cas dont les renseignements lui ont été soumis.

7° De façon à peine voilée, on constate que la magistrature burundaise s'est complètement mise au service des partis politiques de l'opposition. Elle a été fondamentalement noyauté par ceux-ci. A travers ses actions et agissements, elle s'attaque ouvertement à l'entourage présidentiel, bien souvent sans arguments ou preuves à charge, une manière subtile de saper l'institution présidentielle elle-même. Dans le même temps, et cherchant à contraindre le Président de la République, Magistrat Suprême, au silence face à la partialité de la magistrature, elle crie au scandale arguant que la haute autorité politique bloque et empêche la justice de travailler.

Cette façon de faire, d'inspiration politicienne et partisane ne favorise nullement un climat de confiance entre les leaders de la classe politique, climat pourtant si nécessaire au retour de la paix et de la sécurité des populations, impératif majeur de la Convention de Gouvernement.

Parti Sahwanya-Frodebu

19 décembre 1995